

Objet: TR: PERMIS COLLEGE MARCEL PAGNOL MARTIGUES
Date: lundi 12 novembre 2018 à 19:11:20 heure normale d'Europe centrale
De: Damien CAREL
À: florent.vaisse@departement13.fr, Bruno ROS
Cc: Cecile CORLOUER
Pièces jointes: image002.png, image003.png, image005.jpg, image006.png, image007.png

Quelques éléments pour contribuer au courrier de réponse

Absence d'interaction de la zone de projet avec les sites natura 2000

Les sites Natura 2000 alentours autre que le site «étang entre Istres et Fos » (Directive Oiseaux) sont situées à plus de 10 km de l'opération (Arbois à 17 km et Garrigues de Lançon de Provence à 12 km). La distance est significative pour que l'opération n'ait pas d'influence sur ces sites d'autant plus que des infrastructures routières structurantes (RD5, RN113 et autoroute A7 pour les sites de l'Arbois et des Garrigues de Lançon de Provence) sont présentes ainsi que la zone urbaine de Martigues . De plus, l'habitat du site n'est pas caractéristique des habitats rencontrés dans ces sites Natura 2000 (coussouls, zone humide, garrigues...).



Analyse permettant d'évaluer les potentialités du site pour le compartiment chiroptère

Cette analyse sera conduite d'ici la mise à disposition du public de l'étude d'impact par un écologue

Si des enjeux chiroptères sont identifiés, décrire les mesures ERC

La définition des éventuelles mesures sera réalisée d'ici la mise à disposition du public de l'étude d'impact par un écologue

Etendre la zone d'étude du projet à sa zone d'influence notamment pour prendre en compte les OLD en phase chantier et en phase exploitation

Cette analyse sera conduite d'ici la mise à disposition du public de l'étude d'impact par un écologue qui définira les éventuelles mesures si les effets des OLD sont significatifs.

Planning

Le dégagement des emprises tiendra compte des périodes de cycle de vie des espèces. Le dégagement des emprises sera réalisé à compter de septembre 2019. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2019 (page 15 de l'étude d'impact). Cette mesure (adaptation du calendrier des travaux) est rappelée page 150 et page 192 de l'étude d'impact.

- Proposer un nouveau planning

Eclairage

Page 17 de l'étude d'impact est précisé ceci :

« Les travaux de nuit seront limités voire inexistant, ce qui permettra de réduire les émissions lumineuses durant les travaux.

Le futur collège sera source d'émissions lumineuses supplémentaires par rapport à la situation initiale. Ces dernières sont cependant principalement limitées au jour, le seul éclairage persistant la nuit est celui du chemin d'accès aux logements de fonction et fonctionnera sur détection.

Pour plus de détails se référer au chapitre 6.8.4 relatif aux incidences sur les émissions lumineuses et mesures associées. »

Page 168 est présenté les mesures relatives à l'éclairage :

« Le recours à l'éclairage artificiel au sein du collège est limité du fait des dispositions constructives du bâtiment. En

effet, d'une manière générale, il a été porté une attention particulière quant à l'éclairage naturel des locaux et en

particulier des espaces les plus contraignants qui sont les dégagements et les circulations verticales.

L'éclairage naturel dans les salles de classe mono orientées est assuré par des bandeaux lumineux.

Les dégagements menant aux salles de classes bénéficient d'un apport d'éclairage naturel zénithal (puits de lumière)

complété par une imposte vitrée des portes d'entrée de classe et d'un châssis toute hauteur située à proximité

immédiates des portes d'entrée.

Ainsi, tous les locaux d'activité (classes, bureaux, salles d'activités, locaux du travail, etc.) disposent d'une ouverture

sur l'extérieur et disposent d'un horizon dégagé et supérieur à 10m permettant d'apprécier la vision du temps et

des paysages.

En privilégiant ainsi l'accès et la circulation de la lumière naturelle, le maître d'ouvrage réduit les besoins d'éclairage

artificiel et ainsi les nuisances lumineuses du projet. »

Cartographie des zones écologiquement sensibles

Cette cartographie sera réalisée d'ici la mise à disposition du public de l'étude d'impact par un écologue

Décrire les mesures pour éviter / lutter contre l'introduction de plantes invasives

Les mesures seront définies par l'écologue.

Décrire les essences végétales

- Fournir la palette végétale

Cordialement

Damien CAREL

Chef de Service Environnement

Référent certification HQE™ reconnu par Certivéa et par Cerway



7, rue du Devoir

CS 80506

13344 MARSEILLE cedex 15

Tel : 04 91 72 80 18 (Marseille) / 04 67 27 85 31 (Montpellier)

Mob : 06 23 78 33 24

www.ingerop.fr

Pensez à l'environnement avant d'imprimer

Aucune réponse à cet email n'est requise en dehors de votre temps de travail

De : VAISSE Florent <florent.vaisse@departement13.fr>

Envoyé : vendredi 9 novembre 2018 15:14

À : Cecile CORLOUER <cecile.corlouer@ingerop.com>; Bruno ROS <b.ros@archi-lacaillelassus.com>;
Sophie DUHAUTOIS <s.duhautois@ecomed.fr>

Cc : Damien CAREL <damien.carel@ingerop.com>; Silke Heckenroth <s.heckenroth@ecomed.fr>;
contact@ecomed.fr; Archi Lacaille Lassus Sabine <admin.sabine@archi-lacaillelassus.com>

Objet : RE: PERMIS COLLEGE MARCEL PAGNOL MARTIGUES

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réactivité et votre présence lundi à 14h. Il serait nécessaire de préparer des éléments de réponses à leurs demandes de pièces complémentaires ci-joint.

Cordialement.

Florent VAISSE

Direction de l'Architecture et de la Construction

Service Construction Collèges

Bureau B 2149

Mail : florent.vaisse@departement13.fr

Fixe: 04 13 31 20 30

Port: 06 87 29 89 33



De : Cecile CORLOUER [<mailto:cecile.corlouer@ingerop.com>]

Envoyé : vendredi 9 novembre 2018 12:02

À : Bruno ROS; Sophie DUHAUTOIS

Cc : Damien CAREL; Silke Heckenroth; contact@ecomed.fr; VAISSE Florent; Archi Lacaille Lassus Sabine

Objet : RE: PERMIS COLLEGE MARCEL PAGNOL MARTIGUES

Bonjour,

Je vous confirme notre participation à la réunion programmée lundi 12 à 14h.
C'est Monsieur CAREL, qui avait accompagné Monsieur VAISSE pour le dépôt du dossier, qui sera présent.

Cordialement,

De : Bruno ROS <b.ros@archi-lacaillelassus.com>

Envoyé : vendredi 9 novembre 2018 11:46

À : Cecile CORLOUER <cecile.corlouer@ingerop.com>; Sophie DUHAUTOIS <s.duhautois@ecomед.fr>

Cc : Damien CAREL <damien.carel@ingerop.com>; Silke Heckenroth <s.heckenroth@ecomед.fr>;
contact@ecomед.fr; VAISSE Florent <florent.vaisse@departement13.fr>; Archi Lacaille Lassus Sabine
<admin.sabine@archi-lacaillelassus.com>

Objet : PERMIS COLLEGE MARCEL PAGNOL MARTIGUES

Mme CORLOUER, Mme DUHAUTOIS, bonjour

Suite à la demande de pièces complémentaires de la DDTM concernant le défrichement du collège Marcel Pagnol, M VAISSE en charge du dossier au département a réussi à obtenir en urgence un rendez-vous avec l'instructeur du dossier, **Mme SONNET, dans les locaux de la DDTM à Aix-en-Provence lundi 12 novembre à 14h00.**

Nous souhaitons votre présence indispensable pour discuter des prochaines échéances de manières à donner une suite au permis de construire.

Dans l'attente de votre confirmation.

Cordialement,

Bruno ROS

Chargé d'opérations
Tel : 04 90 50 96 97
b.ros@archi-lacaillelassus.com

LACAILLE - LASSUS ARCHITECTES ASSOCIÉS

4 rue Marceau 13250 Saint Chamas - Tel : 04 90 50 96 97 - Fax : 04 90 50 87 59
www.archi-lacaillelassus.com